

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance Souveraine en date du 6 janvier 1907, M. le docteur Félix Cornignon est nommé Marguillier de la paroisse Saint-Charles, en remplacement de M. le comte Bertora, décédé.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

Le Conseil d'administration de l'Institut Océanographique désireux d'associer dans la plus large mesure la population monégasque à l'œuvre scientifique grandiose entreprise par son Souverain, vient de décider l'institution de « Délégués monégasques auprès de l'Institut Océanographique ».

Ces délégués, que l'on choisira parmi les monégasques les plus aptes par leur situation et par leurs études scientifiques à apporter un utile concours à l'Institut, seront au nombre de trois. Ils seront désignés ultérieurement.

S. G. Mgr du Cured, évêque de Monaco, a quitté la Principauté mardi, se rendant à Rome. Son absence sera d'une dizaine de jours.

M. le Dr Coulon, médecin de S. A. S. le Prince, a été élu président d'honneur du *Groupe d'Etudes*, en remplacement du regretté comte Bertora.

A cette occasion, une soirée intime a été donnée le dimanche 6 janvier au siège social et a obtenu un plein succès.

Nous avons le plaisir d'apprendre la nomination d'un des auteurs de *Miquette et sa mère*, M. R. de Flers, au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

Cette distinction bien méritée qui vient de paraître dans la promotion du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, a rempli de joie les amis et admirateurs du jeune et spirituel auteur dramatique dont le talent littéraire honore également la presse parisienne.

M. Camille Blanc, président de la Société des Courses de Nice, à l'issue de la réunion du Grand Prix, est parti, hier, pour Paris.

M. Henri Cain, l'auteur dramatique bien connu, et Mme Cain arriveront très prochainement à Monte Carlo où ils séjourneront jusqu'au printemps.

Sont de passage à Monte Carlo : Alfred Capus, dont l'œuvre, *Les Passagères*, interprétée ici dans une note nouvelle, a obtenu

un si éclatant succès; MM. de Flers et de Caillavet, qui viennent assister à la représentation de leur pièce, *Miquette et sa mère*, avec son interprète initiale M^{lle} Leconte, la charmante sociétaire de la Comédie-Française, pour laquelle le rôle de Miquette fut écrit; M. Micheau, le directeur des Nouveautés, qui utilise ici les loisirs que lui laisse le succès de *Vous n'avez rien à déclarer*.

L'Hamburg Amerika-Linie vient de reprendre le service, si apprécié des hôtes de la Côte d'Azur, et qu'assure le superbe paquebot *Prinzessin Heinrich*, entre Nice, Monaco, San Remo et Gênes. Les départs de Nice, pour Gênes, ont lieu tous les mardis, jeudis et samedis. Le bateau quitte Nice le matin à 9 heures, passe à Monaco d'où on peut également s'embarquer à 10 h. 30, fait une courte halte à San Remo à 12 h. 30 et arrive à Gênes le soir à 5 h. 30. Les touristes peuvent revenir le lendemain par la même voie ou poursuivre leur route, l'horaire étant combiné de telle manière qu'ils arrivent à temps pour prendre les rapides de Milan et de Rome.

M^{me} de Guiraud, mère de M. le Directeur de l'Enregistrement de la Principauté, vient de s'éteindre à Aix-les-Bains, à l'âge de 82 ans.

Dimanche 13 janvier, à 8 h. 1/2 du matin, ont eu lieu les obsèques de M. Antoine Vatrican, membre honoraire de la Commission Municipale, ancien chef de la Comptabilité centrale de la Société des Bains de Mer, qui s'est éteint à l'âge de 78 ans.

Les obsèques de M. Adolphe Messagier, rédacteur au Sous-Secrétariat des Postes et Télégraphes, décédé à l'âge de 26 ans, ont eu lieu lundi à 2 heures de l'après-midi.

M. Ad. Messagier était le fils de M. Messagier, lieutenant des Carabiniers de Son Altesse Sérénissime.

Mercredi, à deux heures de l'après-midi, ont eu lieu les obsèques du malheureux Jean Allavena, ouvrier de l'entreprise du Musée d'Océanographie, mort à la suite du déplorable accident que nous avons relaté.

Parti de la chapelle de l'Hôpital, le cortège s'est rendu à l'église Sainte-Dévote, pour le service religieux. Derrière le char funèbre, orné de couronnes, offertes par l'entreprise et les nombreux camarades et amis du défunt, venaient : M. le docteur Jules Richard, directeur du Musée d'Océanographie; M. Feuillerade, directeur, M. Berthier, inspecteur et tout le personnel de la Direction des Travaux publics; MM. Fontana, Gamba, et le personnel de l'entreprise, ainsi qu'un grand nombre de contre-maîtres et d'ouvriers.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de Monaco.

M. Maurice Gilly, fleuriste-horticulteur à Monte Carlo a succombé à Villefranche-sur-Mer aux suites d'une très courte maladie.

Mardi dernier, un restaurateur de Beausoleil, Thémistocle Dentici réclamant son dû à deux de ses pensionnaires, Ghianda et Brandici, reçut en guise de paiement des coups de couteau et des coups de poing. Ghianda fut arrêté peu après cette scène de violence. Quant à Brandici il avait réussi à prendre la fuite. Mais il fut appréhendé le lendemain.

Au même moment, la victime de la veille était elle-même mise en état d'arrestation. Voici brièvement dans quelles circonstances :

Dentici était employé chez M^{me} Orenco qui tient un restaurant, rue des Briques, à Beausoleil, et fiancé à la fille de sa patronne. Deux clients de l'établissement, Papini et Belloni, qui courtoisaient la jeune fille, avaient fait courir le bruit que celle-ci était brutalisée par son fiancé. Une parente de la jeune fille s'en émut et pria le commissaire de police de Beausoleil, M. Susini, d'intervenir.

Celui-ci se convainquit par une enquête que les bruits répandus sur le compte de Dentici étaient sans fondement.

Or, mercredi, comme il sortait du bureau du commissaire de police, Dentici se trouva dans la salle du restaurant en face de ses accusateurs. Une discussion s'éleva, et, soudain, Dentici, qui prétend avoir été menacé, saisit un revolver et fit feu à trois reprises sur ses adversaires. Papini fut atteint au visage et Belloni au bas ventre et à la poitrine,

Les blessés s'enfuirent et tombèrent ensanglantés, Belloni dans la boucherie Gastaldi, Papini à la pharmacie Wagner où son camarade ne tarda pas à être transporté. Ils furent ensuite conduits à l'hôpital de Monaco où Belloni succomba dans la nuit suivante.

Dentici, qui était resté prostré sur le lieu du meurtre, se laissa arrêter sans résistance. Il a été déféré au Parquet de Nice.

Ajoutons que Thémistocle Dentici est né à Gênes, le 19 octobre 1882; il habitait depuis 3 ans Beausoleil où, après avoir été pensionnaire de la famille Orenco, il avait, en quelque sorte, pris la direction de la maison. Dentici exerçait la profession de comptable.

Il avait, il y a trois mois, été condamné par le Tribunal Supérieur de Monaco, à un mois de prison, pour complicité de vol.

THÉÂTRE DE MONTE CARLO

Outre le somptueux ballet de *la Sniegourka* où triomphe M^{lle} Trouhanowa, le programme du théâtre de Monte Carlo a été occupé cette semaine par deux comédies : *les Passagères* de Capus et *les Hanneltons* de Brieux. Toutes deux ont obtenu du public un excellent accueil.

Les Passagères, c'est la faillite de la bonté ou plutôt de ce que l'on prend généralement pour tel. Si l'on retrouve dans cette pièce la bienveillante ironie de l'auteur de *la Veine*, il semble que son optimisme s'y teinte, sinon d'amertume — M. Capus n'en est pas capable — au moins d'un peu de mélancolie.

M. Vandel est naturellement bon. Il est bon époux et bon père. Il est même si bon qu'il ne peut voir une jolie femme dans le malheur sans se croire impérieusement tenu à tromper M^{me} Vandel pour consoler l'infortunée. M. Vandel, il est vrai, depuis vingt ans qu'il est marié, ne s'est pas encore trouvé dans cette douloureuse obligation. Mais voici qu'au moment où il s'apprête à descendre paisiblement vers la cinquantaine entre sa femme Amélie et sa fille Clotilde, une cousine de province, Hortense, et Adrienne, la romanesque et impétueuse institutrice de Clotilde, le mettent coup sur coup en demeure d'exercer sa bonté naturelle à leur profit. Il n'a garde d'y manquer et peu s'en faut qu'il ne l'exerce aussi en faveur d'une hôtelière du Havre chez qui l'ont mené les hasards de sa vie de Don Juan malgré lui. Car M. Vandel ne peut même pas prendre à son compte le mot célèbre : « Ça leur fait tant de plaisir et ça me coûte si peu ». Ça lui coûte beaucoup au contraire. Il est navré de faire de la peine à sa femme, mais il le serait encore plus de ne pas soulager selon ses moyens celle de toutes les « passagères » à qui il plaît d'avoir recours à lui. Ainsi, par bonté, il fait le malheur de tous ceux qui l'entourent, et c'est vraisemblablement la morale de cette œuvre légère, qu'il ne faut pas confondre avec la vraie bonté une certaine facilité à s'émouvoir, une impossibilité presque physique à supporter le malheur d'autrui... surtout lorsque ce malheur se présente sous des apparences séduisantes. La leçon est d'un excellent sermonnaire, et ce qui ajoutait à son prix, c'est que le sermonnaire avait ici pour interprètes Noblet qui s'est tiré avec gaieté d'un rôle évidemment peu fait pour lui, Guy, comique de grande allure, caricaturiste à la « Léandre » ou à la « Damiens », M^{mes} Juliette Darcourt, sympathique et digne, Carlix, mobile et touchante, Brésil, éblouissante; l'une qui rend la faiblesse de Vandel impardonnable, les autres qui lui fournissent d'irréfutables justifications.

Il paraît, le saviez-vous? que les hannetons ont des mœurs amoureuses particulièrement cruelles. Ceux que nous présentés M. Brioux s'appellent Pierre et Charlotte. Pierre est professeur d'histoire naturelle. Il a quarante ans. Décidément la quarantaine se porte beaucoup au théâtre, cette année. Jadis, à quarante ans, on était Arnolphe. Aujourd'hui, on est André Ternay, M. Vandel ou Pierre. Pierre donc a une amie, Charlotte, avec laquelle il vit et qui est bien le petit être le plus insupportable qu'on puisse rêver : frivole, capricieuse, despotique et menteuse donc! menteuse par besoin, menteuse par volupté. Comment ne pas l'adorer?

Pierre, néanmoins, voudrait bien briser sa chaîne. Mais il est tenu par l'habitude, par la reconnaissance (il a été malade et Charlotte l'a soigné avec dévouement), par cette faiblesse de caractère, si fréquente chez l'homme d'étude, qui ne lui permet pas de trouver en lui-même la volonté de rompre et lui fait attendre que les circonstances y suppléent.

Voici justement qu'elles s'en chargent. Un voisin, que l'identité de leurs situations a rapproché de Pierre, lui apprend qu'il ne manque plus rien à son infortune. Pierre n'éprouve pas de cette révélation la joie qu'il en escomptait. Il souhaite que Charlotte prenne la peine de lui mentir encore. Mais elle s'embrouille avec une maladresse si effrontée dans la complexité de ses mensonges, qu'il se révolte et trouve enfin la force de la mettre à la porte.

Il se croit libre. Il ne l'est pas longtemps. Soudain font irruption chez lui voisins, concierges, passants, et l'ami qui l'a trompé, et l'amie qui a envenimé la querelle. Ils lui ramènent Charlotte qui, moins affligée de la séparation que furieuse de se l'être vu imposer, après avoir épuisé les moyens ordinaires pour rentrer en grâce, s'est

jetée à la Seine, non sans avoir pris au préalable la précaution de convoquer ses amis à cette cérémonie.

Pierre n'est pas la dupe de cette tentative pour rire. Mais il encourt la réprobation universelle. On le déclare sans cœur; il est un monstre. Il cède. Et le voilà rivé de nouveau et pour toujours cette fois, à son boulet.

En l'espèce, le boulet est M^{lle} Polaire, pour qui le rôle fut écrit et qui, d'un jeune chat, la grâce câline et la férocité inventive. M. Guy, véritable héritier des grands comiques de l'ancien Palais-Royal, tient avec une malicieuse finesse et une bouffonnerie monumentale le personnage qu'il a créé du « Monsieur » voisin de Pierre. Pierre, c'est M. Calmettes, toujours sûr de ses effets, de belle voix, de belle mine et d'une distinction irréprochable, un peu trop distingué et irréprochable, pourrait-on dire, dans un rôle qui demanderait peut-être à être joué avec plus d'abandon.

Dimanche, reprise de *Phryné* où M^{me} Trouhanowa a plaidé sa cause devant l'aréopage avec une éloquence admirable.

La coquette salle de théâtre du Palais des Beaux-Arts a ouvert, vendredi à 3 heures, ses portes au public. Au programme de cette première matinée étaient inscrites les deux petites pièces suivantes :

Une Audition, fantaisie en 1 acte de MM. Saireau et Paul Ardot, jouée par M^{lle} Mary Melsa et M. Robert Saireau ;

Lidoire, un acte de Courteline, joué par MM. Saireau, Maurice Lamy, Poudrier et Fernal.

CONCERTS

Le Concert de jeudi dernier commençait par l'ouverture du *Don Juan* de Mozart. Cette admirable page, où s'expriment toute la sensibilité contenue et la merveilleuse abondance mélodique du maître de Salzbourg, était suivie au programme par la *Symphonie en Si bémol* de Haydn, dont la simplicité et la pureté de lignes ont à juste titre ravi le public.

Beethoven dominait le concert de toute la puissance de son génie douloureux et révolté avec l'ouverture n° 3 de *Léonore*, admirablement traduite par l'orchestre. M. Léon Jehin nous a ensuite fait entendre deux œuvres nouvelles pour les auditeurs de Monte Carlo : le prélude de la *Croisade des Enfants*, de M. Gabriel Pierné, d'une belle structure et d'un joli cliquetis de thèmes, et le cortège en air de danse du sacre de l'*Enfant Prodigue*, de M. Debussy, page étrange, tourmentée, aux tours de force d'algèbre harmonique, aux sonorités bizarres, qui, à cause même de son parti-pris d'être en marge de la musique, tout en restant l'œuvre d'un très savant musicien, plaît par son originalité autant qu'elle étonne par son indépendance.

Le concert se terminait par la grandiose *Entrée des Dieux au Walhall*, du *Rheingold*.

Dimanche, le Concert donné avec le concours de M. Firmin Touche a été des plus brillants.

Le programme, composé de pages consacrées aux grandes auditions classiques, a été interprété de façon absolument parfaite. Quant à M. Touche, il a été l'objet de chaleureuses ovations après son impeccable exécution du difficile *Concerto en Si mineur* de Saint-Saëns, puis à la suite du *Scherzo-Tarentelle* de Wieniawski qu'il a joué avec un extraordinaire brio.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR

Dans ses audiences des 10 et 11 janvier 1907, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

Melquion, Albert-Fernand, né à Alais (Gard) le 21 juin 1881, journalier, sans domicile fixe, trois mois de prison, pour mendicité en réunion et à domicile ;

Colleter, Joseph-Marie-François, né à Caen (Calvados) le 24 août 1885, colporteur, sans domicile fixe, huit mois de prison et 50 francs d'amende, pour mendicité en réunion et à domicile, bris de clôture et rébellion ;

Mercati Paul, né à Arezzo (Italie) le 27 mars 1881, sablier, demeurant à la Turbie, seize francs d'amende pour port d'arme prohibée ;

Luccioli, Jacques, né à Arezzo (Italie) le 26 juillet 1885, raccommodeur de parapluies, sans domicile fixe, six jours de prison pour mendicité.

Jeudi 17 Janvier 1907, à 2 heures et demie
9^e CONCERT CLASSIQUE DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE
sous la direction de M. Léon JEHIN

Coriolan (ouverture)..... Beethoven.
Symphonie Fantastique (en 5 parties). Berlioz.
Sadhô (poème symphonique)..... Rimsky-Korsakow.
Scherzo capriccioso (première audition) Dvorak.
Les Adieux de Wolan (La Walkyrie). Wagner.
(Incantation du Feu).

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Mardi dernier, 32 tireurs ont pris part au tir. Le *Prix Curling* (26 m.) a été gagné par MM. Robinson et Roberts, tuant 9 sur 9, qui ont partagé les deux premières places; M. Erskine, tuant 8 sur 9, troisième.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Zaitzeff, E. Hileret, Moncorgé, Roberts.

Samedi, 37 tireurs ont pris part au *Prix Journal* (handicap) qui a été gagné par MM. Elliston (24 m. 3/4) et le comte T. de Gramedo (24 m.), tuant 5 sur 5, partagent les deux premières places. M. E. Hileret (22 m.), tuant 4 sur 5, troisième.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Rogers, Donald, V. Pennell.

Hier, le *Prix Moncorgé* (27 m.), a réuni 36 tireurs. Il a été gagné par MM. Hans Marsch et Donald, tuant 9 sur 9, partagent les deux premières places; M. Viganego, tuant 8 sur 9, troisième.

Les autres poules ont été gagnées par MM. A. E. Clerk, Perego, Viganego,

Jeudi 17 janvier. — *Prix des Hortensias* (hand.), 1,000 fr.
Samedi 19 janvier. — *Prix H. Grasselli* (distance fixe), 1,000 francs.

Lundi 21 janvier. — *Prix de l'Adour* (hand.), 1,000 fr.

SUR LE LITTORAL

De Nice :

Nous annonçons avec regret la mort, survenue subitement, de M^{lle} Fanny Lairolle.

M^{lle} F. Lairolle, cousine germaine de M. Ernest Lairolle, avocat à Nice, vice-président du Conseil Général des Alpes-Maritimes, est décédée à l'âge de 62 ans.

M^{lle} F. Lairolle laisse la presque totalité de sa fortune à des œuvres de bienfaisance. A Nice, elle lègue : 10.000 francs à l'Eglise protestante Réformée; 10.000 francs à l'Hôpital Anglais; 10.000 francs à l'Asile de Nuit; 10.000 francs à la Société Protectrice des Animaux, etc.

La fête organisée au profit de la Société russe de Bienfaisance a eu lieu avec un plein succès, dans un magnifique hall de la promenade des Anglais.

Remarqué dans la très brillante assistance : S. Ex. M. de Nelidoff, ambassadeur de Russie à Paris, et M^{me} de Nelidoff; M^{me} Voronine; MM. Sepitch, Ozeroff, M. de Kauchine, consul de Russie à Nice; baron Offenberg, M. Frank, M^{me} l'amirale Makaroff.

L'*Aïda*, le yacht de M. Eiffel, est arrivé à Beaulieu, où il restera au mouillage durant le séjour que son propriétaire, le célèbre ingénieur, fera dans cette station où, on le sait, il possède une villa.

La grande saison a commencé cette semaine sur la Côte avec les courses de Nice. Cette réunion, une des plus fameuses de l'année sportive, a été plus brillante encore que de coutume. Dimanche, le Grand-Prix a été couru devant un public aussi nombreux qu'élégant.

Lettre de Paris

Paris, 14 Janvier 1907.

Il y a des gens que la malchance poursuit même après leur mort. Ainsi Verlaine, le pauvre Lélian, comme il s'appelait lui-même.

Un comité s'était formé pour élever une statue à l'auteur de *Sagesse*. Malgré les soins pieux de M. Verlaine fils et le zèle enthousiaste de Léon Dierx, les souscriptions ne sont pas venues. Verlaine n'aura pas sa statue.

Qu'importe ! il s'est fait à lui-même son monument. Après l'avoir méconnu, renié, le monde des lettres est bien obligé de s'incliner devant son génie. Il a été l'âme chantante d'une époque. Il a donné à notre génération, ce que Musset avait donné aux hommes du milieu du siècle précédent, l'expression de sa sensibilité. Il est un de nos plus grands poètes subjectifs. Depuis Villon, auquel on l'a si souvent comparé, on peut suivre sa lignée à travers la littérature française. Mais il s'apparente aussi à l'étranger, et les Allemands retrouvent en lui l'ironie douloureuse, la simplicité et l'expression directe d'Henri Heine. Il a repris, pour un siècle lassé, l'éternel poème de l'amour et de la douleur humaine, mais il le chante sur un mode mineur qui nous le rend plus cher et plus troublant. A tort ou à raison, les grands éclats des romantiques, leurs souffrances échevelées nous semblent extérieurs et superficiels. Nous nous défions de leur sincérité. Les *Nuits*, malgré leur admirable éloquence, ne nous donnent pas à l'âme ce petit choc d'où jaillissent les larmes. Leur désespoir nous paraît un peu tapageur, et volontiers nous retournerions à la Muse le vers du poète : « Cachez votre douleur, madame, et votre épaulement ». Verlaine nous parle de plus près :

Ecoutez la chanson bien douce
Qui ne chante que pour vous plaire.
Elle est discrète, elle est légère :
Un frisson d'eau sur de la mousse.

Et nous écoutons la chanson bien douce qui est une chanson immortelle. Elle nous berce. Elle endort l'inévitable angoisse :

Sur votre jeune sein laissez rouler ma tête
Toute sonore encor de nos récents baisers ;
Laissez-la s'apaiser de la bonne tempête
Et que je dorme un peu puisque vous reposez.

Ainsi, ce poète d'intimité, ce poète auquel M. Doumic, maître d'école à la *Revue des Deux Mondes*, voulut bien, en rendant compte des compositions, accorder un accessit de Romance, ce poète de la sensibilité ouvre à la pensée un jour soudain sur le fond d'amertume de toute joie humaine, sur la peine métaphysique de vivre.

Cependant Verlaine n'a pas de statue. Mais M. Huysmans a la rosette.

M. Huysmans est cet auteur qui trempe sa plume dans ses sucs gastriques. Oui, de même que tel a l'imagination de l'œil et tel autre l'imagination de l'oreille, M. Huysmans a l'imagination du tube digestif. Ses livres abondent en métaphores culinaires et en comparaisons stomacales. Ils en tirent leur saveur.

Après avoir sacrifié au naturalisme, pris part aux soirées de Médan et conduit ses héros aux messes noires, M. Huysmans fit une conversion bruyante et devint moine libre ou, plus exactement, oblat à l'abbaye des Trappistes de Ligugé. Mais le vieil homme n'était pas mort en lui, et quand, au nom de sa foi nouvelle, on lui demanda le sacrifice de ses préoccupations littéraires, il repoussa la coupe d'amertume et refusa même avec éclat ce suprême auto-da-fé.

Il faut lui en savoir gré d'ailleurs. Car, malgré ce qu'elle a de noir, de maussade et de contracté, sa manière n'est pas indifférente. Huysmans, sans doute, n'est pas un maître. On ne trouve chez lui ni psychologie ni pensée. Son observation est tout extérieure et minutieuse. C'est un peintre de *tics*. Il est incapable d'idées générales, mais il a des sensations et le don de les exprimer. C'est un cas curieux de dyspepsie littéraire. Une originalité, fût-elle viscérale, vaut toujours la peine d'être retenue et l'on doit se réjouir dans le monde des lettres que Joris Karl Huysmans, qui fut chevalier au titre de fonctionnaire, devienne officier au titre de littérateur.

Passons du plaisant au sévère et des lettres aux sciences.

Depuis plus d'un siècle, on recherchait, à notre manufacture de Sèvres, une « pâte tendre » qui, capable de revêtir les mêmes émaux que la célèbre « pâte tendre » du dix-huitième siècle, jouit aussi des mêmes qualités que la porcelaine dure, et fût apte ainsi à la confection des grandes pièces.

Le premier essai date de 1802. Il ne donna point les résultats désirés : une ou deux pièces conservées au musée de Sèvres l'attestent. On réitéra les tentatives en 1826, puis en 1848.

Plus près de nous, en 1884, MM. Charles Lauth et Georges Vogt, ce dernier actuellement directeur des travaux chimiques à la manufacture, combinèrent une pâte, analogue à la pâte chinoise comme composition, et

qui fut employée spécialement à faire des biscuits légèrement ambrés.

En 1900, on parvint à reconstituer exactement la pâte tendre du dix-huitième siècle, et plusieurs vases exécutés en cette matière précieuse firent l'admiration des visiteurs de l'Exposition universelle. Mais cette reconstitution avait les difficultés de fabrication et de décoration de son modèle.

M. Georges Vogt poursuivit encore ses recherches, et après de nombreux essais qui ne sortirent pas de son laboratoire, il vint enfin de trouver la formule d'une nouvelle pâte tendre, répondant à tous les desiderata des céramistes. M. Baumgart, directeur de la manufacture de Sèvres, et l'auteur de cette découverte d'une importance capitale en porcelainerie nous montraient le premier vase exécuté en cette matière nouvelle.

Sèvres va éditer en « pâte tendre nouvelle » plusieurs pièces qui seront présentées pour la première fois au public à la grande exposition internationale de céramique que le roi Edouard VII organise pour l'an prochain en Angleterre.

BULLETIN DE L'ARBITRAGE ET DE LA PAIX

L'Institut international de la Paix a décidé, sur la proposition de M. Fried, qu'une enquête serait ouverte parmi tous les membres de l'Institut, au sujet de la future Conférence de la Haye, et que les résultats de cette enquête seraient présentés aux délégués qui prendront part à cette Conférence.

En conséquence, l'Institut a adressé à tous les membres un questionnaire détaillé que nous ne pouvons reproduire *in extenso*, mais dont nous indiquerons les divisions principales.

Dans la première partie, l'Institut invite ses correspondants à examiner les résultats de la première Conférence de la Haye et à formuler leurs prévisions sur ceux que l'on peut attendre de la prochaine réunion de la Conférence.

Le questionnaire aborde ensuite les problèmes relatifs aux conventions d'arbitrage, leur caractère de généralité et d'obligation, leur durée, la réserve dite des « intérêts vitaux », de l'honneur national.

Viennent ensuite les questions concernant la Cour d'arbitrage, son organisation, sa compétence, sa procédure, son action, etc.

La procédure arbitrale fait l'objet de la première partie.

La cinquième est réservée à la question de la périodicité de la Conférence.

Dans la sixième, l'Institut propose l'étude du problème relatif à la possibilité d'une fédération ou union juridique des nations civilisées.

Une septième section est consacrée à la recherche des sanctions à donner aux sentences arbitrales.

La huitième a trait à la limitation des armements, sa possibilité, ses avantages au point de vue de la garantie de la paix, la formule à laquelle on pourrait arriver.

Dans une dernière partie, l'Institut invite ses membres à formuler toutes les propositions qu'ils pourraient croire utiles de soumettre aux délibérations de la Conférence.

Sur la proposition de M. Richard, l'Institut international de la Paix, dans sa dernière réunion, a décidé, comme hommage à la mémoire du grand pacifiste, de réunir en brochure la bibliographie et la biographie d'Elie Ducommun, secrétaire permanent du Bureau de la Paix de Berne.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

Etude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco,
30, rue du Milieu

VENTE APRÈS DÉCÈS

Le mercredi 16 janvier 1907 et jours suivants, à deux heures du soir, dans la salle des fêtes de la *Villa Louise*, avenue de la Costa, n° 27, à Monte Carlo, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'un riche mobilier de salons, salle à manger, chambres à coucher et vestibules, tableaux anciens et modernes,

aquarelles et gravures, meubles styles Renaissance, Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, meubles Empire, statuettes, bronzes et marbres, objets d'art, grands lustres, lampadaires, huit grandes appliques en bois doré, tapisserie Louis XIII, tentures, rideaux et tapis, etc., et d'une quantité de vins fins rouges et blancs : bourgogne, bordeaux, champagne, vins de Corse et d'Italie, etc.

On commencera par la vente des vins.

Au comptant, 5 p. % en sus pour frais d'enchères.

Charles TOBON.

Etude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco,
30, rue du Milieu.

VENTE APRÈS DÉCÈS

Le lundi vingt et un janvier 1907, à deux heures du soir, dans un appartement au troisième étage de la maison Chêne, rue Grimaldi, n° 46, à Monaco, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers, consistant en : canapé, fauteuils et chaises, bibliothèque, partitions de musique et volumes divers, violons, lits complets, armoire à glace, table de nuit, commodes, armoires à linge, glaces, pendules, chaise longue, buffet, chaises, tapis, rideaux, lingerie, vaisselle, batterie de cuisine, etc.

Cette vente a été autorisée par ordonnance de M. le Président du Tribunal Supérieur de Monaco, en date du douze janvier 1907, enregistrée.

Au comptant.

Charles TOBON.

Cabinet de M^e Suffren REYMOND, avocat à Monaco,
rue et villa de Millo.

Publication en conformité des articles 848, 820, 821
du Code de Procédure Civile.

EXTRAIT d'un JUGEMENT PRONONÇANT INTERDICTION

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal Supérieur de Monaco le 30 novembre 1906, visé pour timbre et enregistré à Monaco le 12 décembre 1906, f° 100, c° 5, en débat : expédition vingt un francs, timbre cinq francs vingt cinq centimes, (signé) de Guiraud ;

Au profit de la dame **Victorine-Louise Paganetti**, caissière de restaurant, épouse du sieur **Joseph-Marie Fossat**, comptable, avec lequel elle demeure à Monaco,

« Admise au bénéfice de l'assistance judiciaire suivant décision du Bureau en date du vingt-six avril mil neuf cent six » ;

Ayant élu domicile en le cabinet de M^e Reymond, avocat, villa de Millo à Monaco ;

Il a été extrait ce qui suit :

Par ces motifs :

Donne défaut contre **Joseph-Marie Fossat**, faute de comparaître ;

Déclare le dit **Joseph-Marie Fossat** interdit de l'administration et de la gestion de sa personne et de ses biens ;

Nomme **Victorine-Louise Paganetti**, épouse **Fossat**, tutrice, et **Joseph-Amédée Fossat**, subrogé tuteur de **Joseph-Marie Fossat**, interdit, fonctions auxquelles ils ont été désignés par délibération du Conseil de famille du deux juillet mil neuf cent six, enregistrée ;

Dit que le présent jugement sera affiché et inséré conformément à la loi ;

Condamne **Joseph-Marie Fossat** aux dépens envers l'administration de l'Enregistrement, que **Victorine-Louise Paganetti** emploiera en frais de tutelle.

Monaco, le 15 janvier 1907.

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES sur baisse de mise à prix

Le trente janvier mil neuf cent sept, à dix heures du matin, à Monaco, en l'étude et par le ministère de M^e EYMIN, notaire, à ce commis, il sera procédé à la vente aux enchères publiques du fonds de commerce ci-après désigné, dépendant de la succession bénéficiaire du sieur **Sébastien Giacheri**.

Cette vente a lieu à la requête de :

1° Madame **Honorine Giacheri**, épouse assistée et autorisée de monsieur **Charles Galvagno**, serrurier, avec lequel elle demeure à Monaco, rue de la Colle ;

2° Mademoiselle **Nathalie Giacheri** ;

3° Et Mademoiselle **Catherine Giacheri**, toutes deux célibataires majeures, modistes, demeurant à Monaco,

Agissant en qualité d'héritières bénéficiaires de monsieur Sébastien Giacheri, leur père, en son vivant charron, demeurant à Monaco, où il est décédé, le dix-sept juillet mil neuf cent cinq.

Elle a été autorisée par ordonnance de monsieur le Président du Tribunal Supérieur de Monaco, en date du seize juin mil neuf cent six, sur la mise à prix de quinze cents francs, mais lors de la mise en vente dudit fonds, le seize juillet dernier, cette somme n'ayant pas été couverte, une nouvelle ordonnance de monsieur le Président du Tribunal Supérieur, rendue sur requête, le treize décembre mil neuf cent six, a abaissé la mise à prix à six cents francs, et a autorisé en outre, en cas de besoin, le notaire commis, à abaisser cette mise à prix, séance tenante, jusqu'à ce qu'il se trouve un enchérisseur.

Le fonds de commerce à vendre consiste dans :

1° Le matériel et les marchandises, machines et outils ayant composé le fonds de commerce de charron que monsieur Giacheri faisait valoir à Monaco, rue de la Colle, au rez-de-chaussée d'une maison appartenant à monsieur le docteur Blin, le tout décrit dans l'inventaire dressé au décès dudit sieur Giacheri, par M^e Eymin, notaire soussigné, suivant procès-verbal en date du commencement du vingt-cinq novembre mil neuf cent cinq ;

2° La clientèle attachée audit fonds.

Cette vente aura lieu, outre les charges, sur la mise à prix de *six cents francs* pouvant être abaissée en cas de besoin, ci..... **600 francs.**

La somme à consigner pour enchérir est de cinq cents francs, ci..... **500 francs.**

L'adjudicataire devra obtenir à ses risques et périls, du gouvernement monégasque, les autorisations et licence nécessaires pour l'exploitation dudit fonds.

Fait et rédigé par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné.

Monaco, le quatorze janvier mil neuf cent sept.

Signé : Alex. EYMIN.

Etude de M^e Eugène CARRIÈRE, licencié en droit, notaire
39, rue Grimaldi, Monaco.

**VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
sur saisie**

Le lundi quatre février mil neuf cent sept, à dix heures du matin, à Monaco, en l'étude et par le ministère de M^e CARRIÈRE, notaire à ce commis, il sera procédé à la vente aux enchères publiques sur saisie du fonds de commerce ci-après désigné, consistant en un

FONDS DE COMMERCE DE SERRURERIE

ayant pour enseigne **B. NINO**, serrurier, constructeur en fer. réparations de machines de tous systèmes.

Exploité à Monaco, section de la Condamine, impasse du Castelleretto, maison Morand.

Ce fonds comprend : l'enseigne, l'achalandage, la clientèle et le droit au bail des lieux où il est exploité, ensemble le matériel et les marchandises en dépendant. L'adjudication est poursuivie :

A la requête de messieurs **BICHERT frères**, commerçants associés, demeurant à Troyes (Aube), créanciers saisissants, ayant élu domicile à Monaco en l'étude de M^e BARBARIN, avocat,

En présence ou eux dûment appelés de : mademoiselle **Giacomina MAINO**, célibataire majeure, sans profession, demeurant à Albogno (Italie), et monsieur **Joseph-Amédée (dit Vincent) MORAND**, propriétaire, demeurant à Lyon, place Bellecour, n° 1, autres créanciers saisissants, ayant tous deux élu domicile à Monaco en l'étude de M^e REYMOND, avocat.

La vente a été autorisée suivant ordonnance rendue par M. le Président du Tribunal Supérieur de Monaco, le vingt-huit décembre mil neuf cent six.

Le prix sera payable comptant, outre les charges.

Mise à prix..... **10,000 francs.**
Consignation pour enchérir, **2,000 francs.**

L'adjudicataire devra obtenir à ses risques et périls les autorisations et licence nécessaires pour l'exploitation du fonds à vendre.

Fait et rédigé par M^e Carrière, notaire, à Monaco, soussigné, commis pour procéder à la vente aux termes de l'ordonnance précitée.

Monaco, le 14 janvier mil neuf cent sept.

Signé : CARRIÈRE.

A VENDRE FONDS DE COMMERCE
Boulangerie, Epicerie, Vins
à emporter, Pétrole, Bois et Charbons, exploité
à MONTE CARLO, 14, boulevard d'Italie.

S'adresser à M. Croco, syndic de la faillite François
Giaume, à Monaco.

M^e TOBON, huissier à Monaco, demande
d'urgence un Clerc.

**FABRIQUE D'EAUX GAZEUSES
ET SIROPS**
DÉPOT D'EAUX MINÉRALES, VINS ET BIÈRES

Maison **Colly-Joffredy**

(ENTREPOT MONÉGASQUE DE BOISSONS HYGIÉNIQUES)

21, Boulevard de l'Ouest - Téléphone 1-41

ON LIVRE A DOMICILE

Seul dépositaire de la Brasserie RUBENS

**ASSURANCES
CARLÈS et PERUGIA**

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABEILLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie.

LA FONCIÈRE

La C^e Lyonnaise
d'Assurances maritimes réunies

C^e d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. - Assurances maritimes; transports-valeurs.

Polices collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

LLOYD NÉERLANDAIS

la plus ancienne des Compagnies
d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, pré-cédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des vitres, châ-teaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco :

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Milla).

**Luxe et Utilité
GRAND BAZAR**

MAISON MODÈLE

M^{ME} DAVOIGNEAU-DONAT

Fournisseur breveté

de S. A. S. le Prince Albert de Monaco

Monte Carlo - Immeuble du Grand-Hôtel - Monte Carlo

MAGASIN SPÉCIAL D'ARTICLES DE VOYAGE.
ARTICLES DE PARIS. MAROQUINERIE FINE. JOUETS.
ROULETTES ET TAPIS. PAPETERIE.
OMBRELLES. CANNES. PARAPLUIES.
SOUVENIRS DE MONTE CARLO. PARFUMERIE. ÉVENTAILS.
CRAVATES. CHEMISES DE SOIRÉE.
*** ARTICLES DE MÉNAGE. ***

Maison de Confiance. - Prix modérés.

English spoken. Man spricht Deutsch.

Nettoyage à Sec spécial. Gants depuis 0f 25.
Frisure de Plumes et Boas. Blanchissage Hygiénique.

EINTURERIE
DE PARIS - A. CRÉMIEUX

Usine à Beausoleil. - Magasin :
villa Paola, 25, boulevard du Nord **Monte Carlo**

**PARFUMERIE
DE MONTE CARLO**

NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)

MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM **LOTUS BLEU** NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir.

Eaux et Savons de Toilette. - Poudres de Riz et Sachets.
Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.

Lotions et Brillantines pour la tête.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

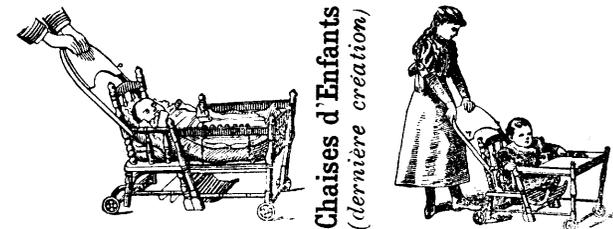
Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE, ETC.

AMEUBLEMENTS & TENTURES

Eugène VÉRAN

Villa des Garets, boulevard de l'Ouest
MONACO (Condamine)



Installations à forfait. - Réparations de Meubles
Etoffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets.
Prix modérés.

Le **LIVRET-CHAIX CONTINENTAL** renferme les services de toute l'Europe et un guide sommaire indiquant les curiosités à voir dans les principales villes :

1^{er} vol. Services français, avec cartes des chemins de fer de la France et de l'Algérie; prix : 1 fr. 50.

2^e vol. Services franco-internationaux et étrangers, avec carte générale des chemins de fer du continent. Prix : 2 francs. Se trouvent dans toutes les gares, et à la **Librairie CHAIX**, rue Bergère, 20, Paris.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

ARRIVÉES du 6 au 13 Janvier 1907.

Provenance	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Gènes	v. Prinzessin-Heinrich, all.	Pust	Passagers.
Cannes	vap. Amphion, fr.	Rocca	March. div.
Bordighera	cutter Adelina, ital.	Malfatti	Bois.
St-Tropez	cutter Marguerite, fr.	Cosso	Vin.
Cannes	cutter Ondine, fr.	Beaulieu	Sable.
Id.	b. Marie-Madeleine, fr.	Ferrero	Id.
Id.	b. Joséphine, fr.	Niel	Id.
Id.	b. Bienvenu, fr.	Tassis	Id.
Id.	b. Saint-Louis, fr.	Jourdan	Id.
Id.	b. Virginie, fr.	Aune	Id.
Id.	b. Ville-de-Monaco, fr.	Lambert	Id.
Menton	y. à vap. Eathen, angl.	Blanchard	Sur lest.

DÉPARTS du 6 au 13 Janvier

Destination	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Nice	v. Prinzessin-Heinrich, all.	Pust	Passagers.
Tarragone	vap. Alfred-Menzel, all.	Christensen	Sur lest
Castiglione	vap. Ragnhild, norw.	Gundersen	Id.
Gibraltar	y. à v. Grace-Darling, ang.	James	Id.
Marseille	vap. Amphion, fr.	Rocca	Id.
Cannes	cutter Ondine, fr.	Beaulieu	Id.
Id.	b. Marie-Madeleine, fr.	Ferrero	Id.
Id.	b. Joséphine, fr.	Niel	Id.
Id.	b. Bienvenu, fr.	Tassis	Id.
Id.	b. Saint-Louis, fr.	Jourdan	Id.
Id.	b. Virginie, fr.	Aune	Id.
Id.	b. Ville-de-Monaco, fr.	Lambert	Id.

Imprimerie de Monaco - 1907